

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1675

Artikel: La démocratisation en échec
Autor: Schwaab, Jean Christophe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008880>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La démocratisation en échec

Les hautes écoles peinent à s'ouvrir aux enfants de parents peu qualifiés. Les statistiques le confirment d'une étude à l'autre. Tandis que les fonds consacrés aux bourses d'études tendent à diminuer.

Les chiffres de l'étude sur la situation sociale des étudiants publiée la semaine dernière par l'Office fédéral de la statistique (OFS) auraient pu être anodins. Ils ne font en effet que confirmer les données recensées ces dernières années dans plusieurs hautes écoles ainsi que celles d'une étude similaire menée en 1995 au niveau national. Que les étudiants, dans leur immense majorité, exercent une activité rémunérée, vivent aux crochets de leurs parents ou que les bourses soient insuffisantes était déjà de notoriété publique. En revanche, l'ampleur des inégalités sociales surprend et inquiète. En premier lieu, parce que le nombre d'étudiants a largement augmenté, sans que la part des enfants de non universitaires augmente. Mais surtout les hautes écoles helvétiques ont subi des mutations en profondeur, mutations qui n'ont d'ailleurs pas encore déployé tous leurs effets, mais qui pourraient avoir grandement influencé cette évolution.

Entre l'étude de 1995 et sa nouvelle mouture, les hautes écoles (universités, Ecoles polytechniques, Hautes écoles spécialisées) se sont, bon gré mal gré, mises au

diapason de la déclaration de Bologne (voir DP n° 1546, 1546 et 1668), signée en 1999. Cette harmonisation européenne des diplômes académiques a notamment pour effet de densifier les plans d'études, d'augmenter le nombre d'heures de cours et de travail individuel, d'instaurer de nombreux cours-blocs nécessitant une présence à temps plein. En outre elle a favorisé la diffusion du modèle «scolaire» que connaissaient déjà les écoles polytechniques et qui comprend force contrôles et examens à intervalles réguliers. Les études sont désormais une occupation à plein temps, qui ne laisse presque plus de place à une activité accessoire. Quant à la mobilité estudiantine, portée aux nues par les accords de Bologne, elle n'est guère envisageable que la bourse pleine.

Cette densification des études n'aurait pas eu un grand effet sur la situation sociale des étudiants, si ces derniers avaient pu bénéficier de bourses permettant vraiment de se consacrer à plein temps à leurs études, sans avoir à trouver un financement externe à leur famille.

(jcs) Suite de l'article en page 6

Sommaire

Les juges d'instruction risquent leur poste.
page 2
La fraude empoisonne la recherche scientifique.
page 3
Les organisations sans but lucratif pataugent dans leurs frais.
page 4
La Commission de la concurrence souffre de moyens réduits et d'une loi insuffisante.
page 5
Armées et polices privées agissent souvent à l'écart du droit.
page 6
La santé économique de la Suisse, deuxième épisode.
page 7
Le PS doit pousser l'UDC dans l'opposition.
page 8

Lois et émotions

Le drame d'Oberglatt, un enfant tué par un chien, emballe la machine législative au mépris du temps réfléchi de l'action collective qui doit articuler de façon équilibrée mesures et objectifs.

Edito page 3

Les nouveaux mercenaires

En Irak, la Suisse emploie une entreprise sud-africaine pour protéger son ambassade. Cette situation est banale. Les entreprises internationales de sécurité, dont certaines sont de véritables armées privées prospèrent dans les zones de non-droit, lorsque l'autorité d'un Etat a quasiment disparu. Une motion Ursula Wyss (cf. encadré ci-dessous) demande à la Suisse de s'engager en faveur de réglementation spécifique pour ces sociétés.

Cette motion a été acceptée par les Chambres lors de la session de décembre 2005. Comme le souligne la commission des Etats, les règles du droit humanitaire s'appliquent également à ces sociétés, mais leurs employés ne sont pas forcément formés au respect des règles de l'édifice juridique destiné à limiter les conséquences d'un conflit armé. La commission relève un paradoxe: la réduction des budgets militaires des nations a entraîné le développement des entreprises de sécurité privées comme force de substitution. Leurs morts n'entrent pas dans les décomptes officiels et leurs membres ne

sont pas poursuivis par les tribunaux militaires en cas de violation du droit. Les interrogateurs «privés» présents à Abou Ghraïb n'ont pas été inquiétés par la justice militaire américaine.

Des guerres par procuration

La mise en œuvre de cette motion risque d'être bien difficile et nos diplomates auront fort à faire. En fait, nous assistons peut-être à un changement complet dans la conception des guerres. Après tout, les armées nationales ont deux siècles d'existence et l'usage des mercenaires a toujours été dominant aupara-

vant. Peut-être assistons-nous aujourd'hui à un reflux des armées de service public avec la fin progressive des conscriptions et à un retour du mercenariat sous la forme d'entreprises contractantes. La guerre du futur sera peut-être faite par des techniciens «nationaux», qui conduiront leurs drones de loin en étant eux-mêmes bien à l'abri, avec l'appui de petites troupes d'élite, elles aussi «nationales», et d'une grande masse de «mercenaires». Cette perspective n'a rien d'utopique et la motion Wyss permet à la Suisse de travailler dès maintenant aux inévitables adaptations du droit humanitaire. *jpg*

La motion Ursula Wyss

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que la Suisse s'engage résolument, sur la scène internationale, en faveur de réglementations contraignantes qui fixent les responsabilités des entreprises militaires et des forces de sécurité privées en matière de respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Suite de la première page

Démocratisation des études

Or, malgré un nombre d'étudiants en augmentation constante, le montant global des aides aux études versées par les cantons est resté au mieux stable, quand il n'a pas diminué dans le cadre des nombreux programmes d'économies, ou des divers durcissements des législations sur les bourses. En outre, les montants de celles-ci ne couvrent que rarement les dépenses mensuelles d'un étudiant, que l'étude de l'OFS révèle modestes. Celui qui ne peut compter ni sur ses parents, ni sur un ou plusieurs petits

emplois annexes doit donc renoncer à se former selon ses choix ou ses capacités. L'idéal des études démocratisées bute sur les finances.

En donnant à la Confédération la compétence d'édicter une loi-cadre, la nouvelle péréquation financière avait laissé entrevoir une amélioration. C'est toutefois fort improbable, car Berne a réduit ses subventions aux cantons et la droite du Conseil fédéral propose, malgré l'opposition des gouvernements cantonaux, des instances universitaires et des étudiants, mais

à la grande satisfaction d'*economiesuisse*, d'autoriser largement le remplacement des bourses par des prêts, contrairement à l'égalité des chances. Le secrétaire d'Etat Kleiber a quant à lui plusieurs fois tenté de mettre sur pied un système national des bourses, mais toutes ses tentatives ont avorté.

Néanmoins, les inégalités sociales face à la formation tertiaire ne doivent pas faire oublier que celles-ci naissent principalement avant l'entrée dans une haute école. C'est déjà au niveau de l'école de maturité que

les classes sociales les plus défavorisées sont progressivement exclues. Or les bourses destinées aux élèves du secondaire supérieur ont subi ces dernières années encore plus de coupes budgétaires que les aides pour les études tertiaires. Ajoutons-y les tentatives, en vogue dans plusieurs cantons alémaniques (cf. DP n° 1643 et 1667), de restreindre l'accès à la maturité par des *numerus clausus*, et la rupture entre élites savantes et fortunées et classes moyennes et inférieures peu formées sera consommée. *jcs*